



## Tournois du Rhône – Jeune et Promotion water-polo 2018 - 2019

A partir de la saison 2018 – 2019, les tournois jeunes du Rhône seront remplacés par :

- les Tournois du Rhône Jeunes (moins de 15 ans) 2004 et après
- les Tournois du Rhône Promotion (16 ans et plus) 2003 et avant

### Principe

Ces tournois visent la promotion du water-polo dans la Région Rhône-Alpes en permettant aux joueurs débutants ou les nouveaux clubs d'accéder à des compétitions. La participation de ces tournois est ouverte à tous les clubs de la Région Rhône-Alpes et sans limite inférieure du nombre de joueurs. Ces tournois sont organisés par les clubs participants avec l'appui du Comité du Rhône pour la gestion du tournoi et une partie du matériel.

### Engagements

**Article 1 :** Les joueurs doivent être titulaires d'une **licence compétition FFN** et appartenir à la catégorie considérée pour chaque tournoi :

- Tournois du Rhône Jeunes : joueurs de moins de 15 ans (2004 et après)
- Tournois du Rhône Promotion : joueurs de 16 et plus (2003 et avant)

**Article 2 :** Dans l'esprit de tournois promotionnels, aucun joueur retenu dans une sélection régionale (Ligue AURA) ou engagé dans un championnat N3 ou mieux ne sera admis à participer.

**Article 3 :** Les engagements d'équipe complète ou de joueurs (fichier joint) doivent être transmis aux responsables du Comité du Rhône **au minimum 4 jours** avant la date des tournois (le mercredi pour un tournoi le dimanche).

**Article 4 :** Les joueurs d'un club ne pouvant constituer une équipe complète seront rassemblés pour former des équipes inter-clubs.

**Article 5 :** Tout engagement ne respectant pas ces délais ou tout forfait d'équipe pourra faire l'objet de pénalités (voir règlement financier).

**Article 6 :** Le coût d'engagement dans l'une des catégories (Jeunes ou Promotion) est valable pour une saison pour une équipe, c'est-à-dire au maximum 13 joueurs à chaque tournoi (voir règlement financier).



**Article 7 :** Pour des raisons évidentes de sécurité, toute équipe ou groupe de joueurs doit être accompagné d'un référent club ou d'un parent assurant l'encadrement de ses joueurs au bord du bassin. Ce référent ou parent doit être licencié dans le même club.

## Organisation et déroulement des tournois

**Article 8 :** Le comité du Rhône délègue l'organisation du tournoi à un club qui prend en charge :

- a. la mise à disposition du bassin,
- b. la présence d'une personne diplômée assurant la sécurité du bassin (MNS, BNSSA, ...),
- c. l'accueil des participants.

**Article 9 :** Le club organisateur transmettra aux responsables du Comité du Rhône **au plus tard 10 jours avant la date du tournoi** l'adresse et l'heure d'accès au bassin. Ces informations seront mises sur le site du comité et transmises aux clubs participants.

**Article 10 :** Le comité du Rhône transmettra au club organisateur **au plus tard 2 jours avant la date du tournoi** le nombre d'équipes et de joueurs, ainsi qu'un planning prévisionnel du déroulement du tournoi.

**Article 11 :** Le comité du Rhône peut si besoin appuyer l'organisation des tournois en fournissant le chronométrage, les cages, les ballons et les bonnets.

**Article 12 :** Le Comité du Rhône se charge des récompenses et du goûter pour les joueurs.

## Esprit sportif et sécurité lors des tournois

**Article 13 :** En dehors des périodes de jeu les joueurs doivent être sous la surveillance de l'entraîneur ou d'un parent responsable.

**Article 14 :** L'arbitrage des matchs sera assuré par les entraîneurs, de jeunes joueurs en formation ou encore des bénévoles du comité. Son rôle est d'appliquer les règles et directives qui lui seront données, de faire comprendre les règles et d'assurer la sécurité des joueurs. Il est demandé de respecter le rôle et les décisions de l'arbitre en toutes circonstances. Tout manquement à cette règle conduira à la sanction de l'équipe concernée.

**Article 15 :** Tout comportement anti-sportif, excessivement agressif, ou dangereux pourra conduire à une exclusion définitive du joueur ou de l'accompagnateur concerné.

**Article 16 :** Les équipements (piscines, ballons, bonnets, ...) étant prêtés à titre gratuit, il est demandé aux équipes d'en prendre soin. Par exemple, suite à la compétition, une participation au rangement des équipements et à la collecte des emballages, papiers, bouteilles, ... restés au bord du bassin et dans les tribunes sera appréciée. Tout manquement à ces règles de civilité pourra conduire à exclure l'équipe concernée.



## Règles de jeu : Tournois du Rhône Jeunes (moins de 15 ans)

Chaque tournoi comprendra

- une partie technique individuelle sous forme de jeux/challenges,
- une partie match sur la base d'un tournoi entre les différentes équipes.

### **Article 17 :** Champ de jeu et équipes

- a. Champ de jeu : 15 à 20 m x 12,50
- b. Ballon taille 4
- c. 5 joueurs de champ + 1 gardien

### **Article 18 :** Règles de jeu type HABAWABA

- a. Pas d'application de la règle des 2 m,
- b. Pas de shoot direct suite à un arrêt de jeu (faute, sortie de but, engagement),
- c. Stationnement à 2m devant le but limité à 5s,
- d. Sur une faute avec exclusion, le joueur exclu doit aller toucher le mur à droite de ses cages, il peut ensuite directement rentrer en jeu.
- e. Pas de corner

## Règles de jeu : Tournois du Rhône Promotion (16 ans et plus)

Lors de chaque rencontre, un tournoi sera organisé entre les différentes équipes présentes.

### **Article 19 :** Champ de jeu et équipes

- a. Champ de jeu : 25 m x 15 m à 20 m
- b. Ballon taille 5
- c. 6 joueurs de champ + 1 gardien

### **Article 20 :** Règles de jeu normale (FINA)

## Règlement financier

**Article 21 :** Le coût d'engagement est donné par équipe (moins de 13 joueurs par tournoi) pour une participation à l'ensemble des tournois de la catégorie :

- Tournois du Rhône Jeunes : 100 €
- Tournois du Rhône Promotion : 100 €

**Article 22 :** Retard d'engagement ou un forfait : 2€/joueur



# Comité départemental de natation Rhône - Métropole de Lyon

FRANCE  
Natation

Crédit Mutuel



## Calendrier 2018 - 2019

TOURNOI PROMOTION 15 ET MOINS			
	DATES	LIEU	HEURE ACCES BASSIN
T1	04/11/2018	GIVORS	12h30
T2	27/01/2019		
T3	07/04/2019		
T4	19/05/2019		
T5	02/06/2019		

TOURNOI PROMOTION 16 et PLUS			
	DATES	LIEU	HEURE ACCES BASSIN
T1	16/12/2018	GIVORS	12h30
T2	13/01/2019	CALUIRE	
T3	10/02/2019		
T4	24/03/2019		
T5	26/05/2019		
T6	16/06/2019	PONT DE CLAIX	13h45